



COMMUNE DE MIES
CONSEIL COMMUNAL

PROCES-VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du mercredi 26 septembre 2007

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 2007
3. Communications du Bureau
4. Election d'une secrétaire suppléante
5. Election d'un membre de la Commission des travaux et d'urbanisme
6. Election d'un membre de la Commission et groupe de travail ad hoc en matière de communication informatique
7. Election de 4 délégués à la délégation fixe du SITSE et de deux remplaçants
8. Informations de la Municipalité
9. Règlement du Conseil communal
10. Demande de crédit pour le réaménagement du cimetière
11. Demande de crédit pour une déchetterie communale
12. Octroi de la bourgeoisie d'honneur à Messieurs WEILER et CLAUDET
13. Divers et propositions individuelles

G. MARCHAND signale que l'ordre du jour a été modifié ainsi : le point 11 a été retiré par la Municipalité. D'autre part, une motion adressée par Jack Sheldon sera présentée au point 13 de l'ordre du jour sous la forme d'un postulat. La modification de l'ordre du jour est approuvée.

1. Appel

Sont absents et excusés : B. HUG
J. KELLER
M. MANCESTI (démissionnaire)
P. MEIER
S. MOSES

2. Procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 2007

Il appelle quelques corrections :

Page 3, 14^{ème} ligne

C'est B. GAUD qui est intervenu pour la Commission des travaux et non A. BAERTSCHI.

Page 4, 2^{ème} ligne

A. BAERTSCHI n'a pas eu la parole mais il s'agit là encore de B. GAUD.

Page 4, 2^{ème} paragraphe

G. MARCHAND donne lecture d'une demande de modification adressée par B. HUG (absent) :
Remplacement de la phrase : « Une séance (...) encore se prononcer. »

par :

« Deux séances ont été récemment organisées, une le 14 mars réunissant la municipalité, 2 membres de chacune des commissions des travaux et de l'environnement, l'urbaniste, la S.I. les Crénées, ainsi que les différents services de l'Etat (conservation faune et nature, monuments et sites, aménagement du territoire), la deuxième le 29 mai réunissant cette fois la municipalité, 4 membres de chaque commission (environnement et travaux), les services de l'Etat ainsi que Pro Natura et Patrimoine suisse. Ces séances ont permis à chacun de s'exprimer et d'avancer, mais plusieurs services de l'Etat doivent encore se prononcer et pour plusieurs points, des solutions doivent encore être trouvées ».

Page 5, point 5, 7^{ème} ligne

Il s'agit de G. MARCHAND qui propose la candidature de H. DU-PLESSIX
(et non A. BAERTSCHI).

Pages 11 et 12

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX n'a pas souvenir que P.-A. SCHMIDT ait tenu les propos retranscrits et ressent un malaise à propos de ce PV. Il demande sur quelle base il a été fait. Par définition un PV doit refléter ce qui a été dit et il n'a pas souvenir que P.-A. SCHMIDT ait développé son opinion de manière aussi détaillée lors de la séance.

La secrétaire signale qu'aucun enregistrement n'ayant pu être fait pendant le Conseil du 20 juin, le PV a été réalisé d'après ses notes manuscrites et sa mémoire.

La Présidente passe la parole à P.-A. SCHMIDT qui précise que lors de sa prise de parole il avait fait un exposé plus long que les 2 lignes retenues par la secrétaire, c'est pourquoi il a complété le texte.

Page 16, 20^{ème} ligne

P. CODEREY, n'a pas trouvé la réponse à sa question concernant le panneau de 3,5 t au chemin des Pénys.

J-L. SEMOROZ confirme que le chemin des Pénys est interdit aux poids lourds de + de 3,5 t (selon la loi vaudoise); par contre tous les camions qui livrent, par exemple du mazout, peuvent circuler pour leur livraison. Afin de répondre de manière détaillée à P. CODEREY, J-L. SEMOROZ va demander un rapport au Service des routes pour clarifier ce point. Celui-ci sera donné en annexe avec le prochain PV.

Aucune autre correction n'étant demandée, le PV est approuvé par **36 oui**, 1 non et 2 abstentions.

3. Communication du Bureau :

G. MARCHAND suggère, au vu de la longueur d'un tel procès-verbal, et sans aller toutefois jusqu'à proposer un PV de décision, de réfléchir pour trouver une formule un peu plus synthétique à l'avenir afin d'éviter des PV fleuves risquant d'en décourager la lecture. Pour cela elle compte sur les conseillers (ères) pour éviter les répétitions qui n'apportent aucun élément nouveau dans les débats.

Démission de M. MANCESTI pour des raisons personnelles et lecture de son courrier. Le Conseil regrette cette décision, étant donné qu'il a effectué un bon travail pendant les 6 ans où il a exercé son mandat; il va falloir le remplacer aux diverses commissions où il était engagé à savoir : l'AIP (rapporteur), la Commission ad hoc pour la fusion de communes et la Commission de recours en matière fiscale.

J. SHELDON, propose d'attendre le prochain conseil pour désigner les remplaçants à ces Commissions. Le Conseil approuve.

Madame Conchi STEVENS (la dernière des viennent-suite) sera assermentée lors du prochain conseil.

4. Election d'une secrétaire suppléante :

Madame Françoise GAUD accepte cette fonction et insiste sur le terme « suppléante ». La Présidente demande si quelqu'un parmi l'assistance, est intéressé par cet exercice... Personne ne se manifestant F. GAUD est élue par acclamations.

5. Election d'un membre à la Commission des travaux et d'urbanisme :

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX propose J. KELLER qui serait intéressé mais celui-ci étant en déplacement à l'étranger, cette élection est remise au prochain Conseil selon la suggestion de J. SHELDON.

Le Conseil accepte le report de cette nomination au 31 octobre prochain.

6. Election d'un membre de la Commission et groupe de travail ad hoc en matière de communication informatique :

J.-L. RAY définit ses attentes par rapport à la personne qui participera à ce groupe de travail, à savoir : regarder ce qui se fait dans la commune au niveau de l'administration, regarder le site internet de la commune pour vérifier s'il est actualisé et venir avec des suggestions d'amélioration, sans oublier de soutenir le Webmaster.

A.-P. MARCHAND serait intéressée par la fonction, mais elle sera absente 4 mois.

A. BAERTSCHI est aussi intéressé et veut bien laisser sa place à A.-P. Marchand après 4 mois, ce qu'elle refuse.

A. BAERTSCHI est donc élu à ce poste par acclamations.

7. Election de 4 délégués à la délégation fixe du SITSE et de 2 remplaçants :

Monsieur le Préfet souhaite que les délégués actuels représentant notre commune au SIDAC soient confirmés par les législatifs communaux. Ils seront invités le jeudi 22 novembre à 20 h à la salle communale de Founex pour la séance d'installation de l'Association Intercommunale SITSE sous la présidence du Préfet.

Les délégués actuels sont R. MÉROZ (rapporteur), J.-P. STREIT, E. FLEURY, J. SHELDON et G. DANISI-ROCHAIX. Il manque donc 1 délégué puisque cette Commission nécessite 4 personnes (1 délégué pour 500 habitants) et 2 remplaçants.

J.-P. STREIT propose P. BIGNENS qui accepte cette charge.

S. MASCALI propose P. CAVIN qui accepte également cette charge.

Il est demandé à chaque délégué du SIDAC de se présenter en quelques mots et de donner ses motivations pour cette commission.

G. DANISI-ROCHAIX, nouvelle Conseillère (2006) estime que le fonctionnement du SIDAC est intéressant, notamment parce qu'il fait appel à la collaboration avec les autres communes et la France. C'est pourquoi elle se représente. Elle habite à Mies depuis 23 ans.

E. FLEURY qui participait déjà au SIDAC dans les années 80 au comité de Direction en tant que Municipal a toujours été intéressé par les histoires d'eaux (même passionnément).

R. MEROZ, conseiller au SIDAC depuis de nombreuses années, a fait partie de la Commission des finances et il est disponible. Il est intéressé par tout ce qui est hydraulique.

J.-P. STREIT, a fait partie de la Commission des Travaux; il a remplacé R. MÉROZ à la Commission des finances. Il participe au SIDAC depuis plusieurs années.

J. SHELDON, nouvel habitant et nouveau conseiller dans la commune trouve passionnant le travail de cette Commission et bien que ce ne soit pas sa spécialité, il veut s'investir dans cette fonction.

P. BIGNENS a commencé sa deuxième législature; il ne fait pas partie d'autre commission et peut s'investir pleinement dans celle-ci.

P. CAVIN, pour lui aussi il s'agit de la deuxième législature et il peut s'impliquer un peu plus pour la commune; tout ce qui est hydraulique l'intéresse.

G. PERRIN signale que G. DANISI-ROCHAIX a été modeste dans sa présentation et spécifie qu'elle est biologiste de formation et psychologue.

Election à bulletin secret.

Résultats :	E. FLEURY	34 voix
	J. SHELDON	31
	R. MÉROZ	28
	J.-P. STREIT	23

Remplaçants : après désistement de G. DANISI-ROCHAIX (qui avait obtenu 17 voix)

	P. BIGNENS	12 voix
	P. CAVIN	9

8. Informations de la Municipalité :

P. ENGELBERTS tient, tout d'abord, à féliciter Georgette Marchand pour son élection à la tête du législatif myarolan. Il est persuadé qu'elle fera une excellente Présidente et se réjouit d'ores et déjà de collaborer avec elle. Il poursuit de la manière suivante :

« Tout le monde ici s'accordera pour dire qu'une saine collaboration entre le législatif et l'exécutif est indispensable à la bonne marche des affaires communales.

Le système démocratique que nous avons mis sur pied depuis des générations et qui a fait ses preuves, prévoit une répartition des tâches entre un exécutif qui assure la direction des affaires et un législatif qui représente le peuple et dont le rôle essentiel est de fixer les règles du jeu et de veiller à la bonne marche des affaires.

L'évolution à laquelle nous assistons ces dernières années fait que le législatif, pour donner son aval aux choix et décisions de l'exécutif, souhaite être consulté dès le début d'un projet et donner son avis tout au long du processus nécessaire à sa réalisation.

Cette tendance est bien compréhensible, car rien n'est plus frustrant pour un Conseiller que de voter un crédit pour un projet sur lequel il n'a pas eu à se prononcer.

Donc, aujourd'hui, pour faire adopter un projet par le législatif, l'exécutif doit donner beaucoup plus d'informations sur ses intentions qu'il y a seulement quelques années. C'est sans doute une bonne chose, mais qui a l'inconvénient d'augmenter considérablement la quantité de travail à fournir pour espérer faire passer un projet.

De plus, les procédures pour faire aboutir un projet se sont beaucoup complexifiées, j'en veux par exemple pour preuve l'ouverture aux marchés publics, pour tout projet de construction d'une certaine importance.

Cette exigence fait que la réalisation de trois petits immeubles Au Sorbier demande beaucoup plus d'efforts à la Municipalité que la construction de l'école, de la salle de gymnastique et de la cafétéria en 1995, alors qu'il s'agit de projets de taille tout à fait comparable.

Depuis quelques années, la gestion courante des affaires s'est beaucoup complexifiée et prend de plus en plus de temps et d'énergie. Il faut être présent sur tous les fronts. Dans ces conditions, mettre sur pied un projet qui va occasionner une importante surcharge de travail tient de l'exploit !

Si dans ce contexte, les exigences du législatif, quant à son pouvoir d'intervention dans la gestion municipale, sont à la hausse, le risque est alors que l'exécutif se contente de gérer les

affaires courantes, qui l'occupent bien suffisamment, et renonce à entreprendre de nouveaux projets.

Il s'agit donc de trouver un juste équilibre entre les demandes légitimes du législatif de prendre part aux décisions de l'exécutif et la capacité de la Municipalité à répondre et à satisfaire lesdites demandes.

En conclusion, il est hautement souhaitable, ceci dans l'intérêt général de notre communauté, que législatif et exécutif myarolans puissent continuer à collaborer dans un climat de confiance réciproque ces prochaines années, tout comme cela a été le cas durant les trois législatures précédentes ».

Participation de la commune de Mies à l'achat d'une patinoire par la commune de Coppet.

Lecture est donnée du préavis municipal de la commune de Coppet : il mentionne le prix total de l'achat de la patinoire mobile et d'une buvette (CHF 510'000,--), et il relève le vif intérêt de la population de Terre-Sainte à ce projet vu le taux élevé de fréquentation de la patinoire l'hiver dernier dans le parc du château. La convention avec le propriétaire et le soutien des amis du parc contribuent à la gestion de l'installation.

Cette patinoire permettra notamment à la trentaine de jeunes, encadrés par des adultes, de pratiquer leur sport favori sans oublier les écoliers et la population de Terre-Sainte. L'amortissement de cette infrastructure se fera sur 5 ans.

La participation de Mies est évaluée à CHF 30'565,65 (moins les rabais); ce montant se situe dans la limite des compétences de la Municipalité.

La commune de Coppet a accepté lundi dernier (24 septembre) d'entrer en matière pour cet achat. La Municipalité de Mies a décidé de participer à hauteur de CHF 30'000,-- et, comme le veut le règlement, elle en informe présentement le Conseil. Elle est convaincue que ce projet mérite d'être soutenu.

Le Totem de Shell, route Suisse.

Ce totem a été érigé par la Société SHELL sans aucune autorisation, probablement pour le tournage d'un film publicitaire qui a été réalisé en présence de M. SCHUMACHER. Une demande d'autorisation est parvenue au bureau communal après son installation.

Le dossier concernant ce totem a été envoyé au voyer qui a confirmé que cette installation ne répond à aucune législation en vigueur, c'est pourquoi la Municipalité a demandé son enlèvement.

La Société va le remplacer par un autre totem en demandant un délai pour le faire et en soumettant un nouveau projet pour acceptation. Ce nouveau projet a été transmis le 6 septembre au voyer qui nous a envoyé la réponse suivante :

- La Société SHELL ne fait part que de la modification du totem existant mais ne considère pas l'ensemble des procédés de réclames sur ce bien-fond.
- La surface de l'insigne doit être réduite à celle autorisée sur chaque façade et utilisée pour l'indication de : « station ouverte ou fermée »
- Il est nécessaire de demander une analyse complète par façade de bâtiment, sans omettre l'indication de drapeaux éventuels.»

Le préavis du service des routes est favorable, sous réserve des conditions suivantes :

- Remise d'un dossier complet comprenant l'ensemble des procédés de réclames afin de pouvoir vérifier les surfaces totales des publicités.
- Vérification de l'intensité lumineuse qui ne doit pas porter atteinte à la sécurité routière (éblouissement).

Le projet de fusion des communes :

Le 27 septembre a eu lieu une séance réunissant tous les syndics de Terre-Sainte et les Sociétés mandatées pour piloter ce projet. Le projet est devenu très complexe pour une fusion à 9 et lors de la séance du 1^{er} mai 2007 à Crans, trois sociétés susceptibles d'aider dans ce processus ont été auditionnées, il s'agit des Sociétés :

- SEREC (Association suisse pour le service aux régions et aux communes)
- COMPAS MANAGEMENT SERVICES Sàrl
- BROWN'S

C'est la Société COMPAS MANAGEMENT qui répondait le mieux aux attentes et qui a été mandatée pour piloter ce projet. Elle a préparé une méthode de rapprochement intercommunal dont les points principaux consistent à répondre à 4 questions :

- Y a-t-il une opportunité ou un besoin de rapprochement ?
- Avec qui et sous quelle forme se rapprocher ?
- Ce rapprochement prendrait quel aspect concret ?
- Comment réaliser ce rapprochement ?

Le coût total de cette opération, réparti entre les différentes communes, se monte à CHF 290'000,-- (pour 1'400 heures de travail). Cela augmentera de CHF 5,-- notre participation au pot commun qui passera ainsi à CHF 41,-- par habitant. C'est un coût qui sera absorbé sur plusieurs années (au moins 3 ans).

[Détail des différentes phases en annexe à ce PV.](#)

S. NCHINDA demande que devient le travail qui a déjà été réalisé ?

P. ENGELBERTS, dans ce cas précis, le travail qui a été fait ne servira pas à grand'chose parce que le processus pour une fusion élargie est très différent et plus complexe. Le travail n'est pas perdu car il a montré qu'il y avait une tendance à accepter un rapprochement à 3 communes ce qui laisse supposer qu'un rapprochement et éventuellement une fusion élargie est possible. C'est ce à quoi cette étude va servir par l'envoi d'un questionnaire beaucoup plus élaboré que celui qui avait été réalisé en son temps.

P.-A. SCHMIDT émet le souhait que démocratiquement les Commissions et groupes de travail déjà créés soient consultés pour documenter COMPAS sur le travail déjà effectué.

P. ENGELBERTS indique que le fait d'être à 9 communes ne permet pas de fonctionner comme cela était possible à 3. Des groupes seront formés mais comme l'information est la base de tout projet, il va falloir mettre sur pied un système pour informer les Commissions et le législatif amenés à voter le projet.

J.-L. SEMOROZ :

La déchetterie, ce point a été retiré de l'ordre du jour pour compléter l'étude et répondre aux souhaits émis par les commissions à fin août, à savoir, déchetterie plus compacte et plus restreinte, abaissée de 40 voire 50 cm, et création d'une butte côté ouest.

L'étude complémentaire de ces modifications n'a pas permis de distribuer le préavis le 10 septembre comme promis et les Commissions des travaux, finances et environnement ont accepté de reporter cet objet au prochain Conseil. Les Commissionnaires recevront en fin de semaine, un nouveau préavis ainsi que les statistiques de DFHL (Société qui réceptionne les déchets de gazon et les branchages) et de la SADEC (pour tous les autres déchets).

Rencontre avec le service des routes et autoroutes du Canton le mercredi 10 octobre pour :

- **RC1** (portion de route entre la station Shell et Coppet). Etude d'abaissement de la vitesse de circulation de 80 à 60 km/h.
- **Ch. Sous Voie** actuellement à 50 km/h et demande des habitants de cette zone de faire limiter la vitesse à 30 km/h.
- **Cheminement des écoliers** : inquiétude des parents dont les enfants vont à l'école et qui doivent emprunter les routes du village dont la circulation est toujours plus dense (7 à 8'000 véhicules par jour). Il y a demande de feux, meilleure signalisation des passages piétons, pistes cyclables... Il faut rappeler que toutes les décisions concernant les routes de la commune sont du ressort du Canton, seul habilité à autoriser les modifications; la commune ne peut que soumettre les demandes de la population et essayer d'obtenir des résultats satisfaisants pour tous.
- Enfin, le décompte définitif des travaux au ch. Sous Voie sera également présenté le 31 octobre.

P. MASCALI :

- **UAPE** : décès tragique de la directrice Madame Isma JOUINI le 5 août; elle détenait toutes les informations concernant la rentrée des classes et n'a pas eu le temps de les communiquer. Face à ce drame il a fallu s'organiser pour planifier la rentrée et chercher un(e) remplaçant(e). Plusieurs dossiers ont été déposés et les auditions sont actuellement en cours. Pour cette nouvelle rentrée scolaire, il y a eu 94 nouvelles inscriptions à Mies et sur les 866 enfants scolarisés en Terre-Sainte, 607 fréquentent les UAPE. Malheureusement, vu le manque de locaux, une liste d'attente a été établie.
- **Rentrée scolaire** : lundi 27 août, 866 enfants ont pris le chemin de l'école primaire et 716 adolescents le secondaire. Les 3 enfants de Mies scolarisés en 1^{ère} enfantine à Commugny l'an dernier sont toujours dans cette école mais en 2^{ème}.
- **Bibliothèque Intercommunale** : pour enfants petits et grands ainsi que pour adultes a ouvert ses portes dans l'établissement des Rojalets. L'inauguration est prévue avant la fin de l'année et un tout ménage sera distribué.
- **Sortie des aînés** : a réuni 40 participants le 7 septembre. But de la course : la région du Cerdon et de la Chautagne via « la cuivrierie de Cerdon » où chacun a pu assister à une démonstration du travail d'aujourd'hui sur du matériel d'hier. Diverses dégustations ont eu lieu sur le chemin de l'aller et du retour mais il paraît sans excès ! Quoi qu'il en soit, la journée s'est passée dans la bonne humeur.

- Concours de soupes le 29 septembre : se terminera par la dégustation dès 12 h. pour toute la population.

A. CAVIN :

Le projet d'immeubles au Sorbier, dont les plans sont disposés au fond de la salle du Conseil, arrive à son terme. Des améliorations ont été apportées, depuis la dernière séance de juin, par de petits détails par exemple au niveau des plans des façades, des accès, des parkings.

Une recherche de prestataires a été effectuée pour la climatisation, la ventilation, les sanitaires, l'électricité, l'acoustique... Toutes ces recherches sont nécessaires pour une mise à l'enquête et permettent d'évaluer le coût de ces futures constructions.

Au départ il avait été question de constructions en bois mais l'exemple de l'école, dont le bois vieillit mal (plusieurs couches de peintures ont déjà été nécessaires), a fait renoncer à ce matériau pour une construction plus traditionnelle.

Des visites d'autres ensembles de constructions dans d'autres communes sont agendées par les architectes.

M. VUFFRAY, architecte, a été mandaté pour épauler toute la phase de mise à l'enquête afin de décharger la Municipalité de ce lourd travail. C'est lui aussi qui s'était occupé de la mise au concours pour architectes au début du projet.

Agrandissement de l'école : rendu nécessaire par le succès des UAPE et le fait que même avec la construction de la véranda, il y a manque de place.

Cinq ateliers d'architectes ont été mandatés pour faire une estimation des coûts de cet agrandissement qui consiste en un rez-de-chaussée pour l'UAPE et deux salles de classes au 1^{er} étage (pas de sous-sol).

Demande préliminaire a été faite au consortium qui avait déjà construit l'école, soit aux trois 3 bureaux d'architectes : MTM (Roland MARTIN), Michel et Marcella MARTIN et Jean-Pierre ZBINDEN. Demande a aussi été faite à Monsieur ZIMMERMANN, 2^{ème} au concours pour le Sorbier, pour lui donner une chance de faire quelque chose pour la commune, ainsi qu'à Monsieur VUFFRAY. Marcella et Michel MARTIN n'ont pas répondu et Monsieur ZIMMERMANN a refusé, car il est débordé par des projets en cours.

Les trois bureaux restants ont donné leur estimation et Monsieur VUFFRAY qui a fait l'offre la plus attrayante va établir, à notre demande, des plans sur la base de la construction actuelle en apportant les améliorations demandées par le personnel enseignant (par ex. les sanitaires pour l'étage). Les commissions seront contactées lorsque tous les éléments seront réunis.

C. FIGEAT :

Mauvaise nouvelle : les comptes 2006 ont été bouclés en mai avec un bénéfice de CHF 1'300'000,-- (facture sociale) mais en août, le Conseil d'Etat a envoyé un rectificatif ! Après vérification il semblerait que nous lui sommes redevables de CHF 1'000'000,-- !

Vu que nous avons diminué le point d'impôt 2007 basé sur le bénéfice de 1'300'000,-- nous aurons, cette année, un déficit. Face à cette décision, un recours a été envoyé mais il n'a pas d'effet suspensif. Le nécessaire sera fait pour mettre en cause cette décision imposée par le Canton.

9. Règlement du Conseil Communal :

La Présidente demande à J.-L. RAY de donner lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Le débat est ouvert

P. CODEREY demande s'il est encore possible de faire des modifications.

La Présidente rappelle que tous les Conseillers ont eu largement le temps de faire part de leurs remarques et qu'il est temps maintenant de statuer.

P. CODEREY demande une confirmation concernant l'art. 33 p. 12 et les informations au webmaster... « après approbation par le Président, il peut ensuite le transmettre, pour la publication, dans le site ». La question est : il peut ou il doit ?

La Présidente pense que le terme « pouvoir » est adéquat; il est vrai qu'on souhaite que le site perdure, mais on n'a jamais de certitude en ce qui concerne l'avenir.

Au vote, **ce règlement est accepté par 39 oui et 1 non**. Il n'y a pas d'abstention.

10. Demande de crédit pour le réaménagement du cimetière :

La Présidente demande aux 3 rapporteurs des Commissions de donner leurs conclusions sur le sujet. Ces Commissions sont toutes d'accord de reporter cette demande de crédit à une prochaine séance.

P. ENGELBERTS indique qu'en 13 ans les seuls travaux entrepris (désaffectation de la partie basse du cimetière et réfection des portails), n'ont pas entraîné beaucoup de frais, les employés communaux se chargeant de l'entretien courant. Il n'y a actuellement aucun emplacement spécifique pour les urnes; or la demande est grandissante ce qui nécessite un réaménagement du cimetière (columbarium).

Le Préfet désire que le règlement du cimetière soit refait mais obtempérer au désir du Préfet sans s'occuper du réaménagement c'est un peu « mettre la charrue avant les bœufs ».

Des entreprises d'art funéraire (p. ex. RODUIT à Martigny) ont présenté des projets qui n'ont pas rencontré notre adhésion. Ensuite l'entreprise G. HENCHOZ qui a aménagé le cimetière de Nyon nous a fait visiter 4 cimetières dans le Canton de Genève. Ces visites ont permis de faire un choix concernant le type de columbarium le plus adéquat pour notre cimetière. L'entreprise a remis ensuite 4 projets dont 1 seul a été retenu car il ne prenait qu'une partie du cimetière et offrait un espace de recueillement; malheureusement il nécessite de couper deux arbres (non classés). Coût total CHF 180'000,--

Le débat est ouvert :

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX s'exprime en tant que rapporteur de Commission et comprend la déception de Monsieur le Syndic mais les Commissions des travaux et de l'environnement se sont demandé si elles étaient compétentes pour se prononcer sur ce sujet. La présentation a été rapide et sans choix possible. La somme demandée a été jugée importante.

G. DANISI-ROCHAIX trouve que le cimetière actuel est beau et qu'à part une place pour les

urnes, rien ne semble manquer. Est-ce nécessaire de dépenser CHF 180'000,-- pour faire chic et beau ? Un jardinier peut dire si les 2 arbres sont malades (plutôt qu'un architecte paysagiste) mais vu la quantité de lierre qui entourent les troncs, il n'est pas étonnant que les arbres ne soient pas en bon état. Quelques tombes sont délaissées mais cela nécessite-t-il une dépense à cette hauteur ce d'autant plus que le million que nous avons comme bénéfice n'existe plus. Sommes-nous obligés de faire des dépenses inutiles, au nom de quoi, de qui et pourquoi ?

P. ENGELBERTS répond qu'actuellement les urnes sont déposées le long du mur mais la place va commencer à manquer, d'où la réflexion. Embellir notre cimetière est souhaitable.

P. CODEREY approuve l'intervention de G. DANISI ROCHAIX et, comme les 3 commissions, il demande le report du sujet.

F. GAVILLET voit l'utilité d'aménager le cimetière mais est-il vraiment nécessaire de faire appel à un paysagiste spécialisé dans les cimetières ? Un simple paysagiste ne peut-il pas réaliser ce mandat pour un moindre coût ?

A. BAERTSCHI précise que le sujet n'est pas contesté en soi. Mais il souhaiterait une présentation de l'ensemble des projets futurs pour la commune afin de pouvoir en discuter et ensuite définir un ordre de priorité.

P. ENGELBERTS répond que les différents projets sont connus de tous : Sorbier, déchetterie, cimetière, place de sport (installations) mais à la lenteur où vont les choses, la présente législature ne suffira pas pour exécuter toutes les tâches à accomplir.

C. HILFIKER note que le cimetière ne va pas engendrer de perturbations mais par contre ce sera le cas de la déchetterie, des nouvelles constructions, de l'agrandissement de l'école... Avant d'investir dans le projet du cimetière, n'y aurait-il pas lieu de réfléchir à l'élargissement de la route de Veytay ? Ce tronçon est étroit et déjà très dangereux lors du croisement avec des bus ou des camions.

P. ENGELBERTS répond que la question de la circulation est actuellement étudiée mais il n'est pas prévu de toucher au mur du cimetière. Elargir cette route serait une erreur considérable, la vitesse a été réduite à 30 km/heure et même si peu la respectent, ce serait plus grave encore en cas d'élargissement. Une étude est effectuée pour éventuellement profiter de la construction des petits immeubles au Sorbier pour réaliser une sortie des camions sur Tannay.

J.-L. SEMOROZ apporte une précision suite à l'intervention de C. HILFIKER, il s'agit d'une déchetterie communale. La circulation sera réduite étant donné que les non-habitants de Mies ne pourront plus venir déposer leurs déchets (ce qui est le cas actuellement).

S. NCHINDA déclare que pour les nouveaux habitants, conseillers depuis seulement une année, il est difficile de suivre le rythme avec lequel les projets défilent et qu'un planning serait souhaitable. Peut-on trouver sur le site Web les projets en cours ?

P.-A. SCHMIDT constate que ce serait un comble d'enterrer un cimetière !

Il remarque que dans les années antérieures, les rapports de Commission n'avaient pas la teneur négative de ces derniers. Ils y reflètent une sorte d'opposition. Le pouvoir use, fatigue, mais peut-être qu'il y aurait un intérêt, pour l'exécutif, qui a toujours bien défendu les intérêts de sa commune, à expliquer sa politique parce que cela ne sert à rien d'avoir raison tout seul. Il faut expliquer quels sont les objectifs pour la fin de la législature, même si cela paraît un peu redondant, cela éviterait d'avoir le genre de débats que l'on a ce soir sur le cimetière ! Il propose de voter l'entrée en matière à moins que la Municipalité ne retire le projet.

P. ENGELBERTS : propose de retirer le projet de l'ordre du jour avec l'accord des autres membres de la Municipalité.

La Présidente prend note de ce retrait.

11. Demande de crédit pour une déchetterie communale :

Ce sujet est reporté au Conseil du 31 octobre prochain.

12. Octroi de la bourgeoisie d'honneur à Messieurs WEILER et CLAUDET :

La Présidente demande à J.-L. RAY de donner lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Le débat est ouvert :

G. DANISI-ROCHAIX demande si ces personnes, qui ont effectué un si bon travail en remettant sur pied La Clairière, ont été rémunérées ou si cela a été fait bénévolement ?

P. ENGELBERTS explique que les problèmes de la Clairière étaient multiples car il n'y avait pas que le problème de détournement de fonds, mais aussi les travaux d'agrandissement à achever et la collaboration avec la direction à mettre au point. Ces deux personnes nous ont été imposées par le Canton pour nous épauler dans cette phase de crise afin d'éviter la faillite et l'arrêt des travaux. Il leur a été proposé la Bourgeoisie de Mies, car il n'existe pas encore de Bourgeoisie de Terre-Sainte. Mies offre la bourgeoisie au nom de toutes les autres communes de Terre-Sainte plus Arnex (soit 10 communes). Chacune accepte cette proposition et une petite réception, avec remise d'un diplôme, réunira toutes ces communes lors d'un apéritif.

La Bourgeoisie d'honneur n'a pas de conséquence ni sur le plan financier ni sur le plan de la citoyenneté, elle est purement honorifique. Ces vingt-cinq dernières années, le seul qui a eu la Bourgeoisie d'honneur est Monsieur François ROCHAIX en 1999 pour sa brillante mise en scène de la fête des vigneron.

G. DANISI-ROCHAIX déclare qu'à son avis, si on est appelé à faire un travail, c'est pour le faire bien et il n'y a nul besoin d'offrir une Bourgeoisie d'honneur.

P. ENGELBERTS affirme que ces personnes ont fait plus que leur travail, elles se sont investies à fond et nous ont tirés d'une situation vraiment catastrophique. C'est la moindre des choses que de leur montrer notre reconnaissance de cette manière d'autant plus qu'elle ne nous engage à rien.

P. CODEREY demande le vote au bulletin secret.

La Présidente demande si le souhait de M. CODEREY est appuyé par 5 autres Conseillers.

Ce n'est pas le cas et donc, à mains levées, le **Conseil accepte la proposition par**

31 oui 3 non 5 abstentions.

13. Divers et propositions individuelles :

J. SHELDON présente un postulat, lié à la lettre collective envoyée le 18 septembre 2007 à la Municipalité par des parents d'élèves, sur « **la sécurité des enfants sur le chemin de l'école** ». Il demande à l'exécutif d'étudier en vue de l'améliorer, une signalisation et un marquage au sol adéquats au carrefour de la route du Village/route de Veytay et au passage piétons au ch. Sous-Voie ainsi que la mise sur pied d'un groupe de patrouilleurs scolaires qui assureraient la traversée des enfants aux heures d'entrée (8 h. 00, 13 h. 25) et de sortie (11 h. 05, 11 h. 35, 15 h.10) des classes.

P. ENGELBERTS assure que la Municipalité va étudier les différentes propositions qui sont faites et établir les compétences. Le postulat de Monsieur Sheldon ajoute plus d'importance à cette démarche et J.-L. SEMOROZ rappelle qu'il rencontre prochainement le service des routes auquel il fera part de ce courrier et postulat.

F. GAVILLET signale, en tant que conductrice, avoir remarqué que la visibilité n'est pas très bonne. Qu'à son avis il y a bien 50 % des enfants piétons qui fréquentent l'école et que même accompagnés d'adultes il y a danger.

La sortie au ch. Sous Voie est particulièrement dangereuse vu qu'elle aboutit directement sur la route et si les comptes des travaux ne sont pas terminés, il serait bon d'y installer deux jardinières de fleurs pour qu'un véhicule ne renverse pas un enfant. Il s'agirait d'une solution temporaire mais qui éviterait un accident.

J.-L. SEMOROZ signale qu'il y a des jardinières disponibles et donne son accord pour l'installation. Mais le danger se trouve surtout à la traversée de la route du village, problème qu'il verra avec le service des routes tout prochainement.

P.-A. SCHMIDT dit que l'on doit tenir compte de la proposition de M. SHELDON et il se déclare favorable à un système de patrouilleurs aux moments cruciaux plutôt qu'à des feux.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX a trois remarques :

- Il y aurait une étude, dont les agriculteurs sont à l'origine, sur la **mise en réseau de surfaces de compensation écologiques**. Ce projet serait soutenu par l'ensemble des communes de Terre-Sainte qui auraient eu une information en juillet et il fait remarquer qu'au niveau de la Commission de l'environnement il n'y a pas eu d'information.
- Malgré toutes ses recherches il n'a pas pu trouver qui s'occupe du **schéma directeur de Terre-Sainte** (qui doit être rendu au printemps 2008). Il paraît que celui-ci existe mais même en demandant au Département de l'Intérieur et en particulier à la protection de la nature du Canton de Vaud, personne n'a jamais entendu parler de ce schéma, ce qui semble étonnant. Un bureau d'étude serait même mandaté !
- Hier soir à Changins, la CIPEL présentait le **projet de re-naturation des rivages lacustres** et les Syndics de toutes les communes allant de Mies à Allaman étaient invités. Il n'y avait personne de la Municipalité de Mies. H. JOCHAUD-DU-PLESSIX assistait à la séance vu son intérêt pour les Crénées. Les intervenants étaient Monsieur Von SIEBENTHAL de la Commission des Rives du Lac qui a ré-expliqué les principes du Plan directeur des Rives du Lac, Monsieur CULING du Service de la conservation de la nature, Monsieur BETRIX, le juriste du CESA.
Il regrette que personne de la Municipalité n'ait assisté à cette conférence.

P. ENGELBERTS répond, pour la deuxième question, que le schéma directeur est assez avancé et il y a quelques informations qui ont été données mais, devant la complexité du dossier, qui implique de nombreuses rencontres, il est étonné que personne n'ait pu donner de renseignements parce qu'il y a tous les représentants des différents services du Canton qui sont présents dans ce COPIL (comité de pilotage du schéma directeur de Terre-Sainte). C'est un projet qui est déjà bien avancé. Il y a un plan directeur Cantonal, un plan directeur du district, un plan directeur communal et maintenant un schéma directeur de Terre-Sainte. C'est dans celui-ci qu'a été intégré le projet agro-paysager (sur Genève, ce projet s'appelle COLVER) de la première question.

Il est vrai que le problème de la transmission des informations existe et on va faire en sorte d'y remédier. Deux bureaux différents ont été mandatés pour deux sujets différents et des articles sont parus dans la presse il y a un an.

G. DERIAZ souligne que les Commissions sont là pour soutenir la Municipalité et que si celle-ci ne peut se déplacer, quelques personnes intéressées ou passionnées peuvent la remplacer pour que la Commune soit présente lors de ces séances importantes.

P. ENGELBERTS souligne que la Municipalité devait être représentée mais ne sait pas pourquoi cela n'a pas été le cas.

J.-L. SEMOROZ devait se rendre à cette séance de la CIPEL mais une obligation privée l'en a empêché et présente ses excuses.

J.-L. RAY explique que les Commissions ne sont pas là pour remplacer les Municipaux mais pour réfléchir en petits groupes, c'est plus facile. Les conclusions des Commissions sont basées sur la réflexion, la recherche et le sérieux.

Il confirme que la démission de M. MANCESTI est surtout due à des motivations personnelles et non pour les motifs cités dans son courrier.

Au niveau du site, pour répondre à S. NCHINDA, il y a dans la page d'accueil un chapitre qui s'intitule : « Les projets » mais où il n'y a pas grand chose actuellement. Est-il raisonnable d'y mettre des documents non encore approuvés ?

Concernant le PV, la question se pose de savoir à quel moment il faut le mettre sur le site ?

P. CODEREY demande s'il est possible, concernant la présentation des plans, de faire une projection pour plus de visibilité ?

A. CAVIN trouve plus pratiques et plus clairs les plans situés derrière la salle plutôt qu'à l'écran. L'échelle lui semble meilleure et de plus ils ne sont pas encore définitifs.

P. CODEREY, au sujet de la zone artisanale, souhaite que la Municipalité fasse quelque chose pour qu'il n'y ait plus de bruits intempestifs le soir et le week-end en provenance principalement du fitness.

Aurait-on une information sur la suppression des dos d'ânes ?

Où en est-on avec la proposition de candélabres à la route de la Gare ?

Vu la grande circulation sur cette route de la Gare, est-il prévu de construire une piste cyclable, certains utilisant les trottoirs par défaut ce qui représente un gros danger pour les personnes sortant de leur propriété ?

J.-L. SEMOROZ signale que les travaux ne sont pas terminés au Triangle et qu'un trottoir est prévu ainsi que la pose de candélabres. Quant à une piste cyclable il doute qu'il y ait de la place.

P. CODEREY signale l'utilisation de certaines tondeuses à gazon entre midi et 13 h. 30 et demande s'il y a des contrôles ?

P. ENGELBERTS informe qu'en pareils cas, il faut appeler SDS qui informe de l'interdiction et en cas de refus d'obtempérer avise la police. Quand les gendarmes seront en poste à Coppet, ils viendront plus vite.

P. CODEREY demande s'il y a un projet en cours sur la parcelle de l'ex-terrain de camping ?

A. CAVIN a en effet reçu un certain nombre d'avant-projets de diverses sociétés qui sont probablement intéressées par l'achat de cette parcelle et qui se demandent ce qu'ils pourraient construire sur celle-ci. Rien d'officiel n'a été déposé.

P. CODEREY au sujet de la déchetterie en face de l'école, demande ce qu'il adviendra de celle de la route Suisse ?

P. ENGELBERTS répond qu'elle sera supprimée.

S. NCHINDA s'excuse d'avoir passé sa tondeuse durant la pause de midi mais en tant que nouvelle propriétaire elle ne savait pas que cela était interdit. Elle demande où on est avec les Crénées ?

A. CAVIN n'a plus eu de nouvelles des Crénées jusqu'à quelques heures avant le Conseil où elle a reçu 18 SMS de B. HUG pour dire qu'il n'avait pas pu avancer aussi rapidement que souhaité dans le projet mais qu'il proposait une séance le 22, 23 ou 30 octobre avec la Municipalité et les Commissions pour discuter du nouveau projet. Une date est immédiatement retenue, ce sera le lundi 22 octobre 2007.

S. NCHINDA demande si le Canton peut se prononcer avant le dépôt du projet final ?

S. MEYLAN demande si une nouvelle date de séance (qui devait avoir lieu en juin et qui avait été reportée) a été fixée pour présenter le projet du Sorbier.

A. CAVIN répond que comme le projet n'est pas complètement terminé, la présentation se fera ultérieurement.

C. FIGEAT, selon ses propres termes, s'exprime par un coup de gueule car il constate que depuis quelques conseils il y a un problème de tension et d'incompréhension qu'il regrette.

G. DANISI-ROCHAIX désire savoir si, dans les nouveaux bâtiments du Sorbier, ont été pris en compte les problèmes d'isolation, si on a construit Minergie, si les peintures qui seront utilisées ne seront pas toxiques ?

A. CAVIN, répond que Minergie a été prévu pour les petits immeubles ce qui a pour effet d'augmenter le coût de la construction. Pour l'école, le projet reste identique à celui existant mais sera adapté aux exigences présentes, faute de quoi le permis de construire ne serait pas accordé.

J. SHELDON intervient concernant les avions qui prennent un raccourci en passant sur le village.

P. ENGELBERTS signale qu'une réunion a lieu la semaine prochaine à Tannay, car une Association de défense des riverains existe et lutte pied à pied contre tous les abus, mais Monsieur MEIGE, qui en était le président, a donné sa démission et il est à la recherche d'un remplaçant.

S. MIR demande ce qu'est devenu le projet de l'installation des gens du voyage ?

P. ENGELBERTS mentionne que ceux-ci ne veulent plus quitter le site du Molard à Versoix car ils sont plus près des écoles et des commerces. Donc pour l'instant c'est le statu-quo.

La parole n'étant plus demandée, la secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est **accepté à la majorité des voix.**

La séance est levée à 23 h. 25.

La Présidente

La Secrétaire

G. MARCHAND

N. WUILLEMIN